

**BILAN DE L'ACCIDENTALITE ROUTIERE 2017
DANS L'YONNE**

SIGNATURE DU DGO 2018-2022

Le jeudi 22 mars 2018

à 14h30

salle Marine, à la préfecture

I – Une baisse de l'accidentalité

	Accidents Corporels	Tués	Blessés	dont hospitalisés
ANNEE 2017-YONNE	211	32	269	154
ANNEE 2016-YONNE	224	35	297	152
Evolution 2017/2016 YONNE	- 5,8 %	- 8,6 %	- 9,4 %	+ 1,3 %
Evolution* 2017/2016 FRANCE	+ 2,8 %	- 1,2 %	+ 2,2 %	+ 1,5 %

*Chiffres provisoires

Au niveau national*, le nombre d'accidents corporels augmentent de 2,8 %, le nombre de blessés augmente de 2,2 %. Le nombre de tués baisse de 1,2 %.

Le bilan de l'insécurité routière dans l'Yonne en 2017 s'établit à 211 accidents corporels, 32 tués et 269 blessés dont 154 blessés hospitalisés.

Par rapport à l'année 2016, tous les indicateurs de l'accidentalité (accidents, tués et blessés) sont en baisse.

Depuis 2008, les courbes de tendances sont à la baisse.

La situation icaunaise demeure cependant préoccupante.

Le nombre de tués reste à un niveau élevé, au-dessus de 30 (seule l'année 2012 avec 25 tués fait exception), sur les 10 dernières années.

Le taux de gravité reste à un niveau élevé.

Le nombre de tués sur 100 accidents corporels s'élève dans l'Yonne à 15 en 2016 (6 au niveau national). Un accident est deux fois et demi plus meurtrier dans l'Yonne qu'au plan national.

L'indice de mortalité (nombre de tués par millions d'habitants) est fortement dégradé. Rapporté à la population, le nombre de personnes tuées par million d'habitants est de 94 tués pour l'Yonne en 2017 alors qu'il est de 54 au niveau national.

Il est donc indispensable de poursuivre les efforts en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Les causes des accidents mortels :

Dans 79 % des accidents mortels, le comportement des usagers de la route est en cause :

- 25 % des accidents mortels sont dus au non-respect des règles de circulation (dépassement dangereux, non-respect des priorités, etc.) ;
- 19 % des accidents mortels sont dus aux pertes de contrôle ;
- 22 % des accidents mortels sont dus à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

La vitesse est la cause principale dans 13 % des accidents mortels. Elle est impliquée dans 20 % des accidents mortels. Elle est souvent un facteur aggravant dans de nombreux accidents corporels.

Les types de véhicules impliqués dans les accidents mortels :

Les véhicules légers sont impliqués dans 22 accidents mortels sur 29.

Les tranches d'âge des tués :

Suraccidentalité pour les 18/24 ans et les 75 ans et plus :

En 2017, on constate une implication toujours importante des usagers vulnérables de la route. Ainsi, les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 25 % des tués alors que cette tranche d'âge ne représente que 11,3 % de la population du département.

De même, les jeunes de 18 à 24 ans représentent 12,5 % des tués pour une tranche d'âge ne représentant que 6 % de la population.

Les tranches d'âge des présumés responsables des accidents mortels:

Le 1/3 des présumés responsables des accidents mortels ont entre 25 et 39 ans.

La localisation des accidents mortels :

La répartition des accidents mortels est proportionnelle au trafic routier et au linéaire de chaque réseau routier.

	Linéaire	Part du linéaire
Autoroutes	185 kms	1,4 %
RN	89 kms	0,7 %
RD	4 860 kms	38 %
VC	7 670 kms	59,9%
total	12 804 kms	

80 % des accidents mortels se sont produits hors agglomération en 2017 :

- 62 % des accidents se sont produits sur les routes départementales ;
- 14 % sur les voies communales ;
- 21 % sur l'autoroute ;
- 3 % sur les routes nationales.

II – Les orientations nationales et départementales

A. Le comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 « sauvons plus de vies sur nos routes »

Lors du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier dernier « sauvons plus de vies sur nos routes », 3 axes majeurs d'actions ont été retenus :

- l'engagement de chaque citoyen ;
- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures, dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

B. Les orientations départementales

Les acteurs du département partagent un objectif collectif de faire reculer l'insécurité routière dans le département en adoptant une politique volontariste et globale :

- en mobilisant et en faisant travailler ensemble tous les acteurs de la sécurité routière (services de l'État, collectivités, autorités judiciaires, structures associatives, etc.) ;
- en mettant en œuvre une démarche équilibrée entre information, prévention et répression.

Ils disposent pour cela de plusieurs outils.

1. Le document général d'orientation (DGO)

Le Document Général d'Orientations constitue un des outils de programmation et de mobilisation des acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités, professionnels, associations...) en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Ce document définit la stratégie pluriannuelle en matière de sécurité routière.

Il permet à l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs locaux de partager l'analyse de l'insécurité du département et de définir les orientations prioritaires d'actions.

Le DGO pour la période 2018-2022 a fait l'objet d'une démarche concertée, s'appuyant sur un comité de pilotage, qui, à partir de l'analyse de

l'accidentologie sur 4 ans (de 2012 à 2016), a identifié les enjeux locaux et proposé les orientations stratégiques pour les quatre années à venir.

Au regard des orientations fixées par le gouvernement et du bilan de l'accidentalité dans l'Yonne, les membres du comité de pilotage ont retenu les enjeux suivants pour le DGO 2018-2022 :

- les jeunes,
- les seniors,
- les risques routiers professionnels,
- les addictions,
- le partage de la voirie,
- les deux-roues motorisés,
- les infrastructures.

2. Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

Les orientations fixées dans le DGO sont déclinées dans le cadre annuel des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

Le PDASR est l'outil opérationnel de la politique de lutte contre l'insécurité routière.

Il recense les actions de sécurité routière, les coordonne et aide à leur réalisation par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière et l'octroi d'aides matérielles et financières.

Bilan du PDASR 2017 :

Budget alloué : 56 736 €

En 2017, plus d'une centaine d'actions de sécurité routière ont été menées dans le département, soit une opération tous les 3 jours en moyenne.

Les crédits du PDASR ont permis de financer 48 actions.

Les actions ont été menées par différents acteurs de la sécurité routière dans le département : services de l'Etat (préfecture, police, gendarmerie..), établissements scolaires, collectivités, associations.

Ces actions ont permis de sensibiliser environ :

- plus de 4 000 personnes « tout public »
- plus de 4000 élèves, de la maternelle à l'enseignement supérieur
- une centaine de seniors
- une centaine de motards
- des salariés d'établissements publics (La Poste, EDF,..)

Les actions en milieu scolaire représentent :

- plus de 30 % des actions menées dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016 ;
- 24 % de l'enveloppe 2017.

Lancement de l'appel d'offre pour le PDASR 2018 :

Budget alloué : 57 722 €

L'appel à projets a été lancé le 26 janvier 2018.

La sélection des dossiers aura lieu le 4 avril 2018.

Les demandes financières et matérielles au titre du PDASR 2018 seront étudiées et éventuellement retenues en fonction :

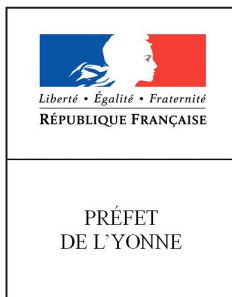
- des priorités retenues au vu de l'analyse de l'accidentologie 2017 et des enjeux figurant au DGO 2018-2022 ;
- de leur exemplarité et de leur innovation.

3. Le plan départemental de contrôles routiers

Le plan départemental de contrôles routiers a pour objectif d'optimiser l'efficacité des moyens de contrôle et de renforcer la coopération de tous les services concernés.

Ce document cadre organise l'ensemble des mesures destinées à lutter contre l'insécurité routière. Il vise à diminuer le nombre de tués et de blessés sur les routes du département en coordonnant les contrôles menés par les services de police et de gendarmerie et en les ciblant sur les causes les plus fréquentes d'accidents et sur les axes les plus accidentogènes.

Ce plan qui n'existait pas dans le département jusqu'à aujourd'hui, est en cours d'élaboration. Il sera finalisé prochainement.



**BILAN DE L'ACCIDENTALITE ROUTIERE 2017
DANS L'YONNE**

SIGNATURE DU DGO 2018-2022

Le jeudi 22 mars 2018

à 14h30

salle Marine, à la préfecture

I – Une baisse de l'accidentalité

	Accidents Corporels	Tués	Blessés	dont hospitalisés
ANNEE 2017-YONNE	211	32	269	154
ANNEE 2016-YONNE	224	35	297	152
Evolution 2017/2016 YONNE	- 5,8 %	- 8,6 %	- 9,4 %	+ 1,3 %
Evolution* 2017/2016 FRANCE	+ 2,8 %	- 1,2 %	+ 2,2 %	+ 1,5 %

*Chiffres provisoires

Au niveau national*, le nombre d'accidents corporels augmentent de 2,8 %, le nombre de blessés augmente de 2,2 %. Le nombre de tués baisse de 1,2 %.

Le bilan de l'insécurité routière dans l'Yonne en 2017 s'établit à 211 accidents corporels, 32 tués et 269 blessés dont 154 blessés hospitalisés.

Par rapport à l'année 2016, tous les indicateurs de l'accidentalité (accidents, tués et blessés) sont en baisse.

Depuis 2008, les courbes de tendances sont à la baisse.

La situation icaunaise demeure cependant préoccupante.

Le nombre de tués reste à un niveau élevé, au-dessus de 30 (seule l'année 2012 avec 25 tués fait exception), sur les 10 dernières années.

Le taux de gravité reste à un niveau élevé.

Le nombre de tués sur 100 accidents corporels s'élève dans l'Yonne à 15 en 2016 (6 au niveau national). Un accident est deux fois et demi plus meurtrier dans l'Yonne qu'au plan national.

L'indice de mortalité (nombre de tués par millions d'habitants) est fortement dégradé. Rapporté à la population, le nombre de personnes tuées par million d'habitants est de 94 tués pour l'Yonne en 2017 alors qu'il est de 54 au niveau national.

Il est donc indispensable de poursuivre les efforts en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Les causes des accidents mortels :

Dans 79 % des accidents mortels, le comportement des usagers de la route est en cause :

- 25 % des accidents mortels sont dus au non-respect des règles de circulation (dépassement dangereux, non-respect des priorités, etc.) ;
- 19 % des accidents mortels sont dus aux pertes de contrôle ;
- 22 % des accidents mortels sont dus à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

La vitesse est la cause principale dans 13 % des accidents mortels. Elle est impliquée dans 20 % des accidents mortels. Elle est souvent un facteur aggravant dans de nombreux accidents corporels.

Les types de véhicules impliqués dans les accidents mortels :

Les véhicules légers sont impliqués dans 22 accidents mortels sur 29.

Les tranches d'âge des tués :

Suraccidentalité pour les 18/24 ans et les 75 ans et plus :

En 2017, on constate une implication toujours importante des usagers vulnérables de la route. Ainsi, les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 25 % des tués alors que cette tranche d'âge ne représente que 11,3 % de la population du département.

De même, les jeunes de 18 à 24 ans représentent 12,5 % des tués pour une tranche d'âge ne représentant que 6 % de la population.

Les tranches d'âge des présumés responsables des accidents mortels:

Le 1/3 des présumés responsables des accidents mortels ont entre 25 et 39 ans.

La localisation des accidents mortels :

La répartition des accidents mortels est proportionnelle au trafic routier et au linéaire de chaque réseau routier.

	Linéaire	Part du linéaire
Autoroutes	185 kms	1,4 %
RN	89 kms	0,7 %
RD	4 860 kms	38 %
VC	7 670 kms	59,9%
total	12 804 kms	

80 % des accidents mortels se sont produits hors agglomération en 2017 :

- 62 % des accidents se sont produits sur les routes départementales ;
- 14 % sur les voies communales ;
- 21 % sur l'autoroute ;
- 3 % sur les routes nationales.

II – Les orientations nationales et départementales

A. Le comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 « sauvons plus de vies sur nos routes »

Lors du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier dernier « sauvons plus de vies sur nos routes », 3 axes majeurs d'actions ont été retenus :

- l'engagement de chaque citoyen ;
- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures, dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

B. Les orientations départementales

Les acteurs du département partagent un objectif collectif de faire reculer l'insécurité routière dans le département en adoptant une politique volontariste et globale :

- en mobilisant et en faisant travailler ensemble tous les acteurs de la sécurité routière (services de l'État, collectivités, autorités judiciaires, structures associatives, etc.) ;
- en mettant en œuvre une démarche équilibrée entre information, prévention et répression.

Ils disposent pour cela de plusieurs outils.

1. Le document général d'orientation (DGO)

Le Document Général d'Orientations constitue un des outils de programmation et de mobilisation des acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités, professionnels, associations...) en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Ce document définit la stratégie pluriannuelle en matière de sécurité routière.

Il permet à l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs locaux de partager l'analyse de l'insécurité du département et de définir les orientations prioritaires d'actions.

Le DGO pour la période 2018-2022 a fait l'objet d'une démarche concertée, s'appuyant sur un comité de pilotage, qui, à partir de l'analyse de

l'accidentologie sur 4 ans (de 2012 à 2016), a identifié les enjeux locaux et proposé les orientations stratégiques pour les quatre années à venir.

Au regard des orientations fixées par le gouvernement et du bilan de l'accidentalité dans l'Yonne, les membres du comité de pilotage ont retenu les enjeux suivants pour le DGO 2018-2022 :

- les jeunes,
- les seniors,
- les risques routiers professionnels,
- les addictions,
- le partage de la voirie,
- les deux-roues motorisés,
- les infrastructures.

2. Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

Les orientations fixées dans le DGO sont déclinées dans le cadre annuel des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

Le PDASR est l'outil opérationnel de la politique de lutte contre l'insécurité routière.

Il recense les actions de sécurité routière, les coordonne et aide à leur réalisation par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière et l'octroi d'aides matérielles et financières.

Bilan du PDASR 2017 :

Budget alloué : 56 736 €

En 2017, plus d'une centaine d'actions de sécurité routière ont été menées dans le département, soit une opération tous les 3 jours en moyenne.

Les crédits du PDASR ont permis de financer 48 actions.

Les actions ont été menées par différents acteurs de la sécurité routière dans le département : services de l'Etat (préfecture, police, gendarmerie..), établissements scolaires, collectivités, associations.

Ces actions ont permis de sensibiliser environ :

- plus de 4 000 personnes « tout public »
- plus de 4000 élèves, de la maternelle à l'enseignement supérieur
- une centaine de seniors
- une centaine de motards
- des salariés d'établissements publics (La Poste, EDF,..)

Les actions en milieu scolaire représentent :

- plus de 30 % des actions menées dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016 ;
- 24 % de l'enveloppe 2017.

Lancement de l'appel d'offre pour le PDASR 2018 :

Budget alloué : 57 722 €

L'appel à projets a été lancé le 26 janvier 2018.

La sélection des dossiers aura lieu le 4 avril 2018.

Les demandes financières et matérielles au titre du PDASR 2018 seront étudiées et éventuellement retenues en fonction :

- des priorités retenues au vu de l'analyse de l'accidentologie 2017 et des enjeux figurant au DGO 2018-2022 ;
- de leur exemplarité et de leur innovation.

3. Le plan départemental de contrôles routiers

Le plan départemental de contrôles routiers a pour objectif d'optimiser l'efficacité des moyens de contrôle et de renforcer la coopération de tous les services concernés.

Ce document cadre organise l'ensemble des mesures destinées à lutter contre l'insécurité routière. Il vise à diminuer le nombre de tués et de blessés sur les routes du département en coordonnant les contrôles menés par les services de police et de gendarmerie et en les ciblant sur les causes les plus fréquentes d'accidents et sur les axes les plus accidentogènes.

Ce plan qui n'existait pas dans le département jusqu'à aujourd'hui, est en cours d'élaboration. Il sera finalisé prochainement.